

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction générale des collectivités locales

Département des études et des statistiques locales

Circulaire du 16 février 2010 relative aux budgets primitifs des régions 2010

NOR : IOCB1004078C

*Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
à Mesdames et Messieurs les préfets de région.*

Comme chaque année, la direction générale des collectivités locales va procéder à l'analyse des budgets primitifs des régions. Je vous saurais gré de m'adresser un exemplaire du budget 2010 de votre région dès qu'il vous aura été transmis.

Vous voudrez bien y joindre les annexes, et notamment le rapport de présentation dont les informations sont précieuses pour l'analyse des crédits votés.

Ces documents sont à envoyer dès que possible, et au plus tard le 30 avril 2010 à Mlle Angéline MAHEN, direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
É. JALON